

I. PRÉAMBULE

La National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis et l'Agence spatiale canadienne (ASC), ci-après dénommées les Parties, reconnaissent avoir mutuellement intérêt au développement de l'expérience canadienne de rotation du torse (ERT) pour utilisation à bord de la navette spatiale américaine durant la mission Life and Microgravity Spacelab (LMS), dont le lancement est prévu en juin 1996.

II. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

Les Parties ont confirmé leur intérêt mutuel quant à l'exécution de l'expérience de rotation du torse (ERT) de l'ASC durant la mission Life and Microgravity Spacelab (LMS). La NASA sera responsable de la conception, de la définition et de la réalisation de ladite mission LMS, dont le lancement est actuellement prévu pour le mois de juin 1996.

Le présent Mémoire d'accord porte sur les activités de coopération en sciences de la vie pour l'embarquement de l'ERT sur la navette spatiale, soit comme équipement du compartiment intermédiaire, soit comme charge utile principale de Spacelab. L'ERT, qui maintient la tête et le torse alignés, permettra d'observer les mouvements des yeux, de la tête et du torse des membres d'équipage durant les activités normales en orbite. Il s'agit d'étudier les symptômes liés au mal de l'espace, malaise débilitant qui frappe de nombreux astronautes en orbite et dont les causes sont inconnues. Cette expérience permettra de vérifier une hypothèse. L'ASC fournira les équipements spatioqualifiés à la NASA, laquelle assurera de son côté la possibilité de vol. L'ASC et la NASA utiliseront conjointement les données scientifiques recueillies, la Division des sciences de la vie de la NASA fournissant les ressources voulues pour la désignation d'un co-investigateur, et l'ASC fournissant les ressources voulues pour la désignation d'un investigateur principal. La NASA et l'ASC utiliseront les données de cette expérience à part approximativement égale.

III. MISSION DU SPÉCIALISTE DE CHARGE UTILE ET ACTIVITÉS DE FORMATION

L'embarquement d'un spécialiste de charge utile canadien dans le cadre de la mission LMS est subordonné à l'achèvement avec succès de tous les aspects de la formation requise, ainsi qu'à toute procédure normale de certification des équipages avant le vol (p. ex. d'ordre médical) à l'entière satisfaction de la NASA, et ce, précédemment à l'agrément en tant que spécialiste de charge utile. Le spécialiste de charge utile canadien participera à toutes les activités mutuellement convenues en conformité avec le plan de vol de la mission.

L'ASC consent à exiger de son candidat spécialiste de charge utile qu'il conclue un accord sur les normes de conduite. L'ASC veillera à ce que son candidat se conforme aux dispositions dudit accord.